

## **Programme de travail 2012-2015 de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA): consultation sur le projet**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de consulter les cantons dans le cadre du dossier cité en titre dans la perspective d'une position politique consolidée lors de la CTA du 11 novembre 2011.

Le gouvernement neuchâtelois approuve globalement les points forts institutionnels, stratégiques et thématiques proposés (cf. annexe II, chiffres 2.1-2.3 du document mis en consultation), sous réserve des remarques suivantes:

### **2.1 Axes prioritaires institutionnels**

Il faut veiller à ne pas perdre de vue la mission centrale de la CTA.

Une institutionnalisation de la collaboration tripartite et un ancrage au niveau de la loi ne semblent pas adéquats. L'institutionnalisation dans une convention de force obligatoire poserait plus de problèmes qu'elle n'apporterait de solutions, et se solderait par une complexification de la collaboration et une perte d'autonomie des cantons.

Nous soutenons par contre l'objectif de clarification des liens entre la collaboration tripartite et les autres interfaces de collaboration, en particulier les conférences intercantionales. Il y a lieu d'éviter les doublons et de simplifier les collaborations. Nous privilégions les conventions de nature contractuelle.

### **2.2 Axes prioritaires stratégiques**

Il faut prendre garde à ce que la CTA ne se disperse pas et continue à se focaliser sur les enjeux prioritaires des agglomérations et sur les questions institutionnelles.

Envisager une conférence politique des métropoles à ce stade semble prématuré.

Le gouvernement soutient la poursuite des réflexions concernant le développement complémentaire des agglomérations et des espaces ruraux au sein des territoires d'action fonctionnels. Il y a lieu d'acquérir une vue d'ensemble des mesures possibles sur la base des travaux antérieurs.

### **2.3 Axes prioritaires thématiques (développement urbain durable)**

Si l'objectif de ce nouveau thème mérite d'être soutenu sans réserve, les mesures proposées s'éloignent de la mission et du rôle de la CTA. Il n'appartient pas à la Conférence tripartite sur les agglomérations de promouvoir une thématique de manière concrète auprès des communes (exemple: densification), ni de tenter d'objectiver le débat auprès du grand public. Cette tâche, au demeurant indispensable, incombe à d'autres organes institutionnels et aux associations professionnelles.

Le rôle de la CTA dans cette thématique doit être redéfini. La collaboration avec l'ASPAN n'est pas contestée.

### **3. Calendrier et plan de financement**

Le gouvernement neuchâtelois approuve globalement le calendrier et le plan financier proposés (cf. annexe II, chiffres 3.1-3.2). Certains projets méritant d'être précisés, il est difficile à ce stade de valider définitivement les montants prévus.

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position, et dans l'attente des prochains développements à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 26 septembre 2011

Au nom du Conseil d'Etat:

*La présidente,*  
G. ORY

*La chancelière,*  
S. DESPLAND